

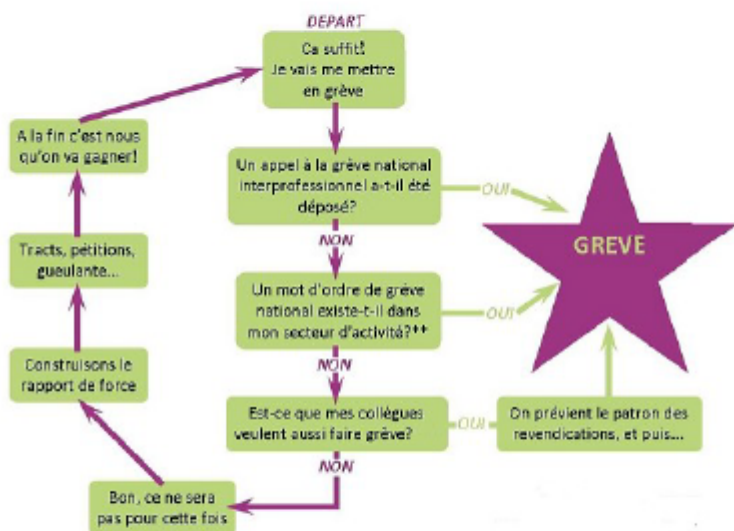
La grève dans le privé, pour les nul-les... .. et les autres

30 mars 2018

La grève dans le privé, pour les nul-les... ... et les autres



Inscrit à l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, lui-même référencé dans la constitution de 1958, le droit de grève est un droit constitutionnel. Dans la tradition du monde du travail la grève est un rappel de la place centrale qu'occupe le/la travailleur/se. Sans travailleur-se pas d'entreprise, pas de service... La grève est là pour rappeler à ceux qui l'oublie trop souvent : sans les travailleur-euses, rien ne fonctionne !



Inscrit à l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, lui même référencé dans la constitution de 1958, le droit de grève est un droit constitutionnel. Dans la tradition du monde du travail la grève est un rappel de la place centrale qu'occupe le/la travailleur/se. Sans travailleur-se pas d'entreprise, pas de service... La grève est là pour rappeler à ceux qui l'oublie trop souvent : sans les travailleur-euses, rien ne fonctionne !

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Téléphone : (33) 1 58 39 30 20 Télécopie : (33) 1 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Les fiches Connaître ses droits](#) >
- Adresse de cet article : <https://solidaires.org/La-grève-dans-le-privé-pour-les-nul-les-et-les-autres-11499>